

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-05 | Programme Local de l'Habitat – Aide à l'accession sociale à la propriété – Attribution d'une subvention à Madame [REDACTED]

M. Jean-Philippe VIGNER, Adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2022 approuvant les critères d'éligibilité et de modalités du nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale,

Vu la délibération n°22SE1503-10 du Conseil municipal en date du 15 mars 2022 adoptant la poursuite du dispositif pour financer l'accession sociale à la propriété et abonder en conséquence l'aide d'Angers Loire Métropole d'une subvention au bénéfice des ménages accédants,

Vu l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique du 19 septembre 2022,
Considérant que Madame [REDACTED] a déposé auprès d'Angers Loire Métropole un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un bien d'habitation situé résidence « Villas Cé », 4 – 6, allée Louise Michel lot n° A206 aux Ponts-de-Cé, et que ce dossier a été jugé recevable,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'octroyer à Madame [REDACTED] une subvention de 1 000 euros, pour l'acquisition d'un bien d'habitation situé Résidence « Villa Cé », 4 – 6, allée Louise Michel, lot n0 A206, aux Ponts-de-Cé,
- Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 et suivants,
- Précise que la durée de validité de la présente décision est limitée à deux ans à compter de la date la rendant exécutoire,
- Précise que dans le cadre du non-respect du règlement du dispositif d'aide à l'accession sociale, le demandeur devra reverser à la commune l'intégralité du montant de la subvention.

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	27	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	31	TOTAL	31

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS-DE-CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a river.